

Remplace la date 23-avr.-2019

Date de révision 25-juin-2025

Numéro de révision 3

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 52664

Numéro du fiche de données de sécurité 52664

Nom du produit TANNINS

### Autres moyens d'identification

Reach Registration Notes Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

Synonymes TANIN LRT 1, TANIN LRT 3

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Industrie Agro-Alimentaire  
Produits pharmaceutiques  
Teinture pour textiles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France  
FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

|                                                           |
|-----------------------------------------------------------|
| Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008 |
| Europe 112                                                |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008  
Non classé

## **2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classé

**Mentions de danger**  
Non classé

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 100 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

## **2.3. Autres dangers**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## **3.2 Mélanges**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

*Estimation de la toxicité aiguë*  
Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## **4.1. Description des premiers secours**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>           | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.                                          |
| <b>Contact oculaire</b>     | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. |
| <b>Contact avec la peau</b> | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.                                                                                               |

**Ingestion** Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Yeux** Les particules solides piégées derrière la paupière peuvent provoquer des dommages abrasifs,.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Ramasser et transférer dans des

réipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible  
**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

|                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contrôles techniques</b>                                           | Aucune information disponible.                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Équipement de protection individuelle</b>                          |                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Protection des yeux/du visage</b>                                  | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.                                                                                            |
| <b>Protection des mains</b>                                           | Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.                                                                                                                                               |
| <b>Protection de la peau et du corps</b>                              | Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.                                                                                                                                                |
| <b>Protection respiratoire</b>                                        | Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. |
| <b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>                       | Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.                                                                                                                                            |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | Aucune information disponible.                                                                                                                                                                                                 |

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| <b>État physique</b>  | Solide                        |
| <b>Aspect</b>         | Poudre                        |
| <b>Couleur</b>        | beige À marron                |
| <b>Odeur</b>          | Caractéristique               |
| <b>Seuil olfactif</b> | Aucune information disponible |

| <b>Propriété</b>                                             | <b>Valeurs</b>     | <b>Remarques • Méthode</b>     |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------|
| <b>Point de fusion / point de congélation</b>                |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b> |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Inflammabilité</b>                                        |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>                   |                    | Aucune information disponible. |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité        |                    |                                |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité        |                    |                                |
| <b>Point d'éclair</b>                                        |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                     |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Température de décomposition</b>                          |                    | Aucune information disponible. |
| <b>pH</b>                                                    | 2.6 - 3.5          | solution (1 %).                |
| pH (en solution aqueuse)                                     |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Viscosité cinématique</b>                                 |                    | Aucune information disponible. |
| Viscosité dynamique                                          |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Hydrosolubilité</b>                                       | Soluble dans l'eau |                                |
| <b>Solubilité(s)</b>                                         |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Coefficient de partage</b>                                |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Pression de vapeur</b>                                    |                    | Aucune information disponible. |
| <b>Densité relative</b>                                      |                    | Aucune information disponible. |
| Masse volumique apparente                                    |                    | Aucune information disponible. |



abrasifs,.

**Contact avec la peau**

La poussière ou la poudre peuvent irriter la peau.

**Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée**

Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

Autres effets néfastes                      Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Écotoxicité                                      L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique  
inconnue                                      Contient 100 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité              Aucune information disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation                              Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol                              Soluble dans l'eau.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Évaluation PBT et vPvB                      Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### **12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices  
endocriniennes                              Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits  
inutilisés                                      Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés                      Ne pas réutiliser les récipients vides.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro  
d'identification                              non réglementé

14.2 Désignation officielle de  
transport de l'ONU                              non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le  
transport                                      non réglementé



- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Non  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)

**IMDG**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Non  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)  
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Non  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé  
 14.4 Groupe d'emballage non réglementé  
 14.5 Dangers pour l'environnement Non  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) non dangereux pour l'eau (nwg)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre

les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

#### Inventaires internationaux

|               |                                                                                 |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| TSCA          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| DSL/NDL       | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| EINECS/ELINCS | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| ENCS          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| IECSC         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| KECI          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| PICCS         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| AIIC          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| NZIoC         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|         |                                 |      |                                          |
|---------|---------------------------------|------|------------------------------------------|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | *    | Désignation « Peau »                     |
| +       | Sensibilisants                  |      |                                          |

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

| Méthode de classification                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité                                              | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité                                           | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                     | Méthode de calcul |
| Ozone                                                     | Méthode de calcul |

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland

Préparée par

Remplace la date 23-avr.-2019

Date de révision 25-juin-2025

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**